

— Manque d'effectifs dans les services pénitentiaires —

## TRANSFERTS BLOQUÉS

L'ensemble du personnel de la pénitencière et la confédération générale du travail pénitentiaire (CGT pénitentiaire) désirent que le nécessaire soit fait pour résoudre les différents problèmes d'effectifs et de confort des détenus. A cette fin, une semaine d'action est prévue ainsi que le blocage des transferts.

**F**inis les transferts des détenus de la rue Juliette Dodu vers la nouvelle centrale du Port! C'est ce qu'a décidé la confédération générale du travail pénitentiaire (UGSP-CGT pénitentiaire) déterminée à se faire entendre sur les différents problèmes urgents, selon eux, à résoudre: carence en effectif au sein de la centrale et surpopulation pénale. A cette fin, la CGT pénitentiaire de Saint-Denis mène sa semaine d'action du lundi 17 au 23 juillet. Les membres du personnel craignent la fermeture partielle de Juliette Dodu. En effet, cette prison comprend deux quartiers, l'un correctionnel, l'autre arrêt. Et l'administration envisage de fermer un quartier, après le transfert des détenus au Port, en conservant le même encombrement. «Il s'agit d'un service public, une vie plus décente doit être assurée à ces gens, affirmait le secrétaire départemental Guy Domon. Et la répartition des détenus restant, dans les deux quartiers y contribuerait». Doter le système carcéral de l'effectif indispensable en personnel, notamment de surveillants, est également l'une des revendications de la

CGT pénitentiaire. L'effectif de la centrale a été formé par le reclassement de volontaires de celle de la Rivière des Galets. La CGT pénitentiaire s'insurge contre cette pratique, puisque le problème se pose toujours, seul le lieu diffère. Le déséquilibre du personnel administratif et technique résulte surtout de la mauvaise gestion du personnel de la pénitencière. A Saint-Pierre, par exemple, il est à noter l'absence de chef de travaux: «ce sont des surveillants qui font fonction de chef de travaux». L'effectif fait actuellement défaut, pourtant selon Guy Domon, il est possible d'y remédier. «Deux cents surveillants réunionnais actuellement en Métropole, et ayant des difficultés de retour au pays, pourraient assurer leur fonction ici». La décision de faire venir des métropolitains, en nombre important selon le secrétaire départemental, pour des postes de premier surveillant, ne réjouit pas la confédération générale du travail pénitentiaire. D'autant plus que «sur le tableau d'avancement, neuf collègues réunionnais diplômés peuvent prétendre à ce poste». Par ailleurs, la CGT pénitentiaire se rassemblera en assemblée

générale le mardi 18 juillet. Tout le personnel pénitentiaire du Département seront présents. Au cours de celle-ci, il sera défini les différentes modalités d'action qui pourront aller jusqu'au refus d'incarcérer de nouveaux détenus dans la Centrale. Cette mesure éventuelle se poursuivrait tant que l'administration n'aura pas défini la politique carcérale, la gestion du personnel et tant que les revendications ne seront pas prises en compte.

Des interventions diverses auprès de différentes personnes auront lieu. Notamment auprès des parlementaires, des présidents des assemblées territoriales (les Conseils général et régional), du préfet. Des audiences seront également sollicitées auprès des procureurs de la République et des présidents des tribunaux. Un rapport sera également adressé au Garde des Sceaux et au directeur de l'administration pénitentiaire.

Le personnel pénitentiaire n'a pas le droit de grève, mais si une manifestation s'avère nécessaire, ils seraient prêts à la faire sur leur temps de repos.

H. J.

S.I.P.R.

## HUITIÈME JOUR DE GRÈVE

Les employés de la Société d'importation des pharmaciens réunis ont reçu depuis hier le soutien de la Pharmar, une autre société d'importation de médicaments, qui a cessé le travail en signe de solidarité avec les grévistes de la S.I.P.R..

**L**e mouvement de grève entamé lundi dernier à l'appel de FO se poursuit à la S.I.P.R.. L'ensemble du personnel de la Société d'importation des pharmaciens réunis, 140 personnes environ, réclame 2 % d'augmentation au 1er juillet et 2,5 % au 1er novembre.

La Direction refuse ces revendications et s'en tient à l'accord salarial signé en 1988. Vendredi, la réunion de négociations entre les deux parties à l'inspection du travail n'a pas abouti.

Une nouvelle rencontre aura lieu aujourd'hui. A noter que le mouvement de grève

fait tache d'huile. Les employés de la S.I.P.R. ont reçu depuis hier le soutien des travailleurs de la Pharmar, une autre société d'importation de médicaments, qui a cessé le travail en signe de solidarité avec les grévistes de la S.I.P.R..

Il n'y a donc plus qu'une seule société qui assure l'importation des médicaments dans l'île, la SOREDIP. Hier les employés de cette société n'excluaient pas la possibilité de manifester eux aussi leur solidarité avec les travailleurs de la SIPR. Mais pas de panique, il faudrait que le conflit dure plusieurs jours

pour que les Réunionnais commencent à manquer de médicaments.

Chambres de commerce

## ECHANGES ENTRE LES ILES

Aujourd'hui midi, le secrétaire général de la fédération des chambres de commerce de l'océan Indien, Henri Rasolondraibe, débarquera à Gillot. En poste depuis le 1er juin, après les Seychelles et les Comores, il rencontrera ses différents interlocuteurs réunionnais lors de cette visite de cinq jours.

Par ailleurs, le bilan du Comité régional des échanges commerciaux (CREC) de la Commission de l'océan Indien (C.O.I.), qui s'est tenu du 5 au 8 juillet, est positif, selon ses responsables. La promotion des échanges commerciaux a été l'une des préoccupations du Comité et de la fédération des chambres de commerce de l'océan Indien. Cette dernière s'est prononcée sur les mêmes questions traitées par le comité. Développer les relations humaines entre les îles sur le plan du marketing, établir une structure de concertation, renforcer celles à l'exportation et réduire les barrières tarifaires et non-tarifaires ont été les projets examinés par le CREC.

Saint-Paul

## MADAME BERFROI N'EST PLUS



**M**adame Marthe Berfroi, née Valiamé, s'est éteinte hier à Saint-Paul à l'âge de 69 ans. Avec elle, le P.C.R. perd l'une de ses militantes saint-pauloises les plus fidèles et les plus actives.

Malgré son âge en effet, comme elle l'avait fait au temps de

sa jeunesse, elle continuait à militer activement pour le Parti communiste réunionnais. Elle était d'ailleurs la responsable de la cellule Lucien Mithra à Saint-Paul. Elle a pendant de très nombreuses années effectué le recouvrement des abonnements pour notre journal et vendait régulièrement Témoignages.

Militante de la première heure, elle est restée fidèle à ses engagements jusqu'au bout, même si certains ont essayé de la tromper. Cette fidélité à toute épreuve et qui forçait l'admiration de tous l'a conduite à poursuivre la diffusion de son journal jusqu'à très récemment, en dépit de la maladie qui la rongea et des conseils de prudence qui lui étaient prodigués.

A son mari, à toute sa famille et à tous ses proches, le P.C.R. et "Témoignages" présentent leurs plus sincères condoléances. L'enterrement se fera aujourd'hui. La levée du corps aura lieu à 16 heures au domicile de la défunte, Pont des Anglais à Saint-Paul.

## FAITS DIVERS

• Collision à Sainte-Clotilde

**Un blessé grave**

Hier, après-midi vers 15 heures, aux Deux-canon (Sainte-Clotilde), deux voitures sont entrées en collision. L'accident a fait un blessé grave et trois blessés légers.

• Saint-Denis

**Poids lourds contre voiture**

Hier après-midi, un accident de circulation, impliquant un poids lourds et une voiture, s'est produit sur la Route Nationale 2, à hauteur de Gamma Cadjee. Alix M., 33 ans, demeurant à la Rivière des Galets (Possession), souffre de plaies à la cheville droite. Dans un état conscient, il a été transporté au C.H.D. de Bellepierre.

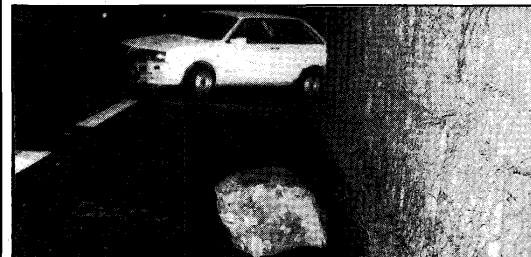
• Saint-François

**Ivre, il percute deux piétons**

Un enfant de 9 ans gravement atteint. Hier, après-midi, à Saint-François, vers 16 heures 50, un conducteur, ivre, perd le contrôle de sa voiture. Le véhicule effectue un tonneau et percute deux piétons: une mère et son enfant. L'enfant, âgé de 9 ans a été gravement touché. D'abord conduit au C.H.D. de Bellepierre, il a dû ensuite être évacué à l'hôpital de saint-Pierre. La mère a été légèrement blessée.

• Eboulis sur la route du Littoral

**Dégâts matériels**



Hier soir, vers 19 heures quinze, un éboulis s'est produit sur la route du littoral, au P.K.4, sur le côté montagne: un énorme bloc de pierre s'est détaché de la falaise et a échoué sur la chaussée. Un automobiliste circulant au même moment, a pu fort heureusement échapper au pire; par contre, sa voiture a été endommagée. Sur place, les agents de l'équipement ont effectué des travaux de déblaiement de la chaussée. La circulation a pu ainsi être rétablie.

• Imprudence à Saint-Paul

**Un piéton gravement blessé**

Avant hier, vers 19 heures, à l'Hermitage, un piéton a été fauché par une voiture; Hubert R., 51 ans, traversant en dehors du passage protégé. Gravement blessé, il a été conduit à l'hôpital de saint-Paul.

• Saint-Benoît

**Chute et entorse au genou gauche**

Hier, matin, vers 7 heures 30, à Saint-Benoît, Alix A.; 55 ans, a fait une chute. Blessé au genou gauche, il a été évacué à la clinique de Saint-Benoît, pour y recevoir des soins.

Saint-Pierre

## LES MUNICIPALES AU CONSEIL D'ETAT

Hier après-midi, le Conseil d'Etat à Paris a examiné la requête déposée par Elie Hoarau auprès de la haute juridiction contre l'annulation de l'élection municipale du 12 mars dernier. Annulation prononcée par le tribunal Administratif de Saint-Denis.

Au cours de l'audience, le commissaire du gouvernement a

demandé aux Conseillers de rejeter la requête. Ceux-ci ne sont toutefois pas tenus de suivre la demande.

La décision a été mise en délibéré, sans précision sur la date à laquelle serait rendu le jugement. Habituellement, le Conseil d'Etat rend sa décision sous quinzaine.